

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1907

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.